

## Délibération 2021-58

### *Attribution d'une subvention au Club Aérien Lille Métropole (CALM)*

Le Comité Syndical du SMALIM, dûment convoqué le 3 décembre 2021, réuni le 16 décembre 2021 sous présidence de Monsieur Christophe COULON son Président, en formation ne comprenant que les délégués ayant la compétence territoriale « Aéroport de Lille- Lesquin » ;

#### Sont présent(e)s :

Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Christophe COULON avec le pouvoir de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Carlos DESCAMPS avec le pouvoir de Monsieur Philippe EYMERY, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Samira HERIZI,

Monsieur Alexis HOUSET (suppléant de Monsieur Damien CASTELAIN), Monsieur Matthieu CORBILLON, Monsieur Michel BORREWATER, Monsieur Régis CAUCHE, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ.

#### Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur Damien CASTELAIN, Madame Béatrice MULLIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexis HOUSET.

Le quorum constaté,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1111-4 ;

Vu les statuts du SMALIM ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2021, adoptées jusqu'à ce jour ;

Considérant l'objet et les activités du Club Aérien Lille Métropole (CALM) constitué sous forme associative ;

Considérant la contribution du CALM à la formation et à la découverte des métiers de l'aérien et du monde aéronautique, notamment au travers la préparation au Brevet d'initiation aéronautique (BIA) et à la formation de pilotes ;

Considérant la contribution indirecte du CALM au rayonnement de l'aéroport de Lille-Lesquin ;

Considérant la poursuite du dialogue entre le CALM et de Lille-Lesquin et les efforts entrepris pour réduire l'impact de l'activité du Club sur l'environnement et le trafic aérien, notamment en délestant des vols d'instruction sur d'autres aérodromes dont celui de Merville-Calonne ;

Considérant l'ensemble des éléments financiers transmis par le CALM ;

### **DECIDE**

D'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au Club Aérien Lille Métropole (CALM) au titre de l'année 2021 ;

D'imputer cette somme au compte 6574 du budget annexe de Lesquin ;

### **AUTORISE**

Monsieur le Président à signer les actes juridiques, administratifs et financiers nécessaires à sa mise en application.

Votes pour : 10

Ne participent pas au vote : 0

Abstentions : 2

Votes contre : 0

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON  
Date de signature : 17/12/2021  
Qualité : PRESIDENT



**Christophe COULON**  
**Président du SMALIM**



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : SM des Aéroports de Lille-Lesquin et Merville**

**Utilisateur : PASTELL Plateforme**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	D_2021_58
Date de la décision :	2021-12-16 00:00:00+01
Objet :	SUBVENTION CALM
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-200006120-20211216-D_2021_58-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200006120-20211216-D_2021_58-DE-1-1_0.xml	text/xml	835
Nom original :		
2021_58_SUBVENTION CALM.pdf	application/pdf	72646
Nom métier :		
99_DE-059-200006120-20211216-D_2021_58-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	72646

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	20 décembre 2021 à 10h49min33s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	20 décembre 2021 à 14h21min21s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Jerome FEDELICH
En attente de transmission	20 décembre 2021 à 14h21min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 décembre 2021 à 14h21min27s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 décembre 2021 à 14h21min38s	Reçu par le MI le 2021-12-20

